



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N° 210102237 2024040410 DEL 2024-041-DE
Date de l'acte : 29/03/2024 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Date de convocation : 29 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-041

Date d'affichage : 29 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 31

Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint au directeur du centre social Rosa Parks

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Mairam	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gérard HEBERT, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Mehdi MEJERI, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, M. Grégoire TURLOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240404-VI-DEL-2024-041-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n° VI-DEL-2023-096 du 13 décembre 2023 portant mise à jour du tableau des emplois,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 26 mars 2024,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement en application de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer l'emploi permanent d'Adjoint au Directeur du Centre Social Rosa Parks,

Considérant que l'accomplissement de ces missions peut relever du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Considérant que la collectivité ne dispose pas de poste d'animateur territorial principal de 1ère classe au tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer un emploi permanent, sur le grade d'animateur principal de 1ère classe, relevant du cadre d'emploi des animateurs, catégorie B pour occuper le poste d'Adjoint au Directeur du Centre Social Rosa Parks à temps complet.
- Modifie en conséquence le tableau des emplois, comme suit, à compter du 15 avril 2024 :
 - o Grade : animateur territorial principal de 1ère classe :
 - Ancien effectif : 0
 - Nouvel effectif : 1
- Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou à l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 de l'exercice en cours.

Franck MARLIN
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 10 AVR. 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.